

2015-05-067-DAP

nomenclature: 7.5.4

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE HUMIDE DU METRO – PERIODE 2015-2016

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS
Mme PICAT
M. POULAERT
Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 28



2015-05-067-DAP - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE HUMIDE DU METRO – PERIODE 2015-2016

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a été désignée, par courrier du Préfet en date du 03/03/2014, comme structure porteuse de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro pour la période 2014-2016.

Conformément à la proposition technique et financière faite par la Ville et validée par les services de l'Etat, le montant prévisionnel de l'animation sur la période 2014-2016 (3 ans) est estimé à 43 483,84 €HT.

Désignation de la prestation	Montant prévisionnel des dépenses en €HT Période 2014-2016
Mission d'expert technique	20 500,00 €
Mise à disposition d'un agent du service Environnement	22 983,84 €
MONTANT TOTAL HT	43 483,84 €

Afin de mener à bien cette démarche, il est possible d'obtenir des aides financières de divers partenaires : Union Européenne (FEADER), État et Agence de l'Eau Adour Garonne.

Sur la période d'animation de juin 2015 à juin 2016 (1 an), le montant prévisionnel de l'animation est estimé à 14 500 €HT.

Désignation de la prestation	Montant prévisionnel des dépenses en €HT Période Juin 2015- Juin 2016
Mission d'expert technique	6 500,00 €
Mise à disposition d'un agent du service Environnement	8 000,00 €
MONTANT TOTAL HT	14 500,00 €

Sur la période juin 2015 à juin 2016 (1 an), le plan prévisionnel de financement se ventile comme suit :

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition HT
Union Européenne (FEADER)	26,5	3 842,50 €
État	23,5	3 407,50 €
Agence de l'Eau	30	4 350,00 €
Commune de Tarnos	20	2 900,00 €
TOTAL	100 %	14 500,00 €



LE CONSEIL MUNICIPAL *Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALPI)

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération municipale n°2013-12-168-DAP en date du 19/12/2013 décidant de porter l'animation et le suivi du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro, autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et désignant Monsieur Alain PERRET, alors maire adjoint chargé de l'environnement, comme représentant au sein du comité de pilotage,

Vu la délibération municipale n°2014-12-182-DAP en date du 17/12/2014 désignant M. Bernard LAPEBIE, adjoint au Maire chargé de l'Environnement, à la présidence du Comité de pilotage du dispositif Natura 2000,

Considérant le montant estimatif de l'opération,

Considérant le plan de financement prévisionnel,

DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention et tout autre document administratif.

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2015

Le Maire